



Un grand merci !

Grâce à vos votes, notre syndicat FO a obtenu la représentativité dans l'UES et dans l'établissement DMSMO. MERCI !

Nous devons notre représentativité grâce au travail acharné de nos militants y compris dans le réseau commercial (*et ce malgré tous les obstacles et les diffamations contre notre syndicat*) mais aussi grâce à **tous ceux qui ouvertement ou dans l'ombre ont œuvré à ce résultat, alors merci à tous ceux qui ont voté au 1^{er} tour pour les listes FO !**

Le quorum n'est pas atteint dans le collège des non cadres pour le CE DMSMO (titulaire) et pour les DP (DMO et DMS en titulaire et suppléant) de la région parisienne (*ceci est probablement dû essentiellement aux perturbations de transport actuelles pour se rendre sur le site de St Denis, aux problèmes de réception de vote par correspondance et par le nombre important de bulletins nuls*) **et donc un second tour aura lieu le 21 juin.**

Cependant il est déjà possible de tirer des leçons du scrutin du 2 juin 2016

Rien que dans le collège Cadres nous avons déjà doublé le nombre de nos élus !

Notre syndicat FO progresse donc dans l'établissement DMSMO passant de 13,84 % en 2013 à 14,66 % en 2016 pour les cadres et les non cadres (hors collège inspecteurs).

C'est surtout au niveau du Comité d'Etablissement que la situation a évolué.

- CFDT perd un siège passant de 5 sièges à 4,
- UNSA perd un siège passant de 5 à 4,
- CFE-CGC reste à 3 sièges
- **FO gagne un siège passant de 2 sièges à 3.**
- **CGT gagne un siège passant chacun de 2 à 3.**

Les syndicats qui ont signé l'accord du 17 décembre 2015 qui nous impose une semaine de travail de plus non rémunérée et des horaires aggravés **ont perdu ensemble 2 sièges.** Les syndicats qui s'opposent à cet accord qui anticipe sur la loi El Khomri et qui en réclament le retrait **ont gagné ensemble 2 sièges.**

C'est clair, la signature de l'accord du 17 décembre 2015 a été sanctionnée par le vote du 2 juin.

Il faut continuer dans cette voie le 21 juin pour le second tour.

MERCI POUR VOS VOTES !

J'ENOUS TOUS **FO!**

FO RESTE DETERMINE A POURSUIVRE SON ACTION

Pour notre syndicat FO, le résultat du scrutin du 2 juin est un encouragement à poursuivre notre action sur tous les plans.

Au sein de Generali, par exemple, pour faire aboutir nos revendications pour le rétablissement des prestations de frais de santé, l'intégration de GIS au sein de l'UES, l'annulation de l'accord du 17 décembre 2015 ... et toutes les revendications qui figurent dans les 17 raisons de voter FO reprises dans nos professions de foi.

Sur le plan national, FO continuera à lutter pour le retrait du projet de Loi Travail dans l'unité de 7 organisations nationales de salariés et de jeunes.

Le 14 juin 2016 les syndicats de salariés FO, CGT, FSU et Solidaires et les organisations de jeunes UNEF, UNL et FIDEL appellent à la grève dans tout le pays et à une manifestation nationale à Paris.

GREVE DES TRANSPORTS

L'accord du 19 novembre 2003 sur l'harmonisation des congés exceptionnels est toujours en vigueur contient des dispositions très précises en cas de grève des transports en commun.

Nous reproduisons ci-dessous son article 7.2.2 :

Article 7.2.2 Grève de transport en commun

En cas de grève des transports en commun annoncée par les médias :

- les salariés, dont la durée de travail est exprimée en heures, qui viennent travailler mais qui subissent des retards, auront leur journée valorisée à 100% ;
- les salariés, dont la durée de travail est exprimée en heures, qui ne pourront venir travailler devront récupérer leur journée de travail diminuée de 2 heures.

Nous sommes dans la situation prévue par cet accord puisque les grèves des transports en commun sont annoncées par les médias. Les salariés confrontés aux difficultés ne peuvent pas prendre le risque d'être bloqués dans les transports jusque tard dans la soirée. L'accord doit donc être respecté.

FO demande à la Direction de rappeler aux managers ces dispositions et de ne pas imposer de permanences aux salariés ni de faire obstacle à leur départ tôt dans l'après-midi.

ELECTIONS PROFESSIONNELLES : 2^{ème} tour le 21 juin 2016 !

Le 2 juin vous avez été déjà très nombreux à soutenir nos listes FO Non Cadres alors le 21 juin soyez encore plus nombreux à voter pour les listes FO.

Pas une voix ne doit manquer pour notre syndicat FO !

Elections Professionnelles le 21 juin 2016

NON CADRES : VOTEZ POUR LES LISTES FO !

GENERALI
JE-NOUS-TOUS
AVEC FO!

